



## Actes du Webinaire du 8 novembre 2023

### *Dans le cadre du réchauffement climatique, comment mieux exploiter, préserver et transmettre la forêt française ?*

#### MOT D'ACCUEIL

- Maître Philippe LAVEIX, Président de Territoire et Consciences

#### OUVERTURE

- Maître Emmanuel CLERGET, Notaire à La Charité-sur-Loire

#### INTERVENANTS

- Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or, Présidente du groupe d'études Sénatorial « Forêt - Filière bois »
- Antoine d'AMÉCOURT, Président de Fransylva, la fédération des forestiers privés
- Nathalie BRÉDA, Directrice de Recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) du centre Grand-Est Nancy sur l'impact de la sécheresse et du changement climatique sur les forêts
- Maître Emmanuel THIÉNOT, Notaire associé à l'office Thiénot et Associés (Groupe Monassier) à Reims

#### QUESTION-RÉPONSES

#### CONCLUSION

- Maître Antoine GENGE, Notaire à Rouen

#### ANIMATEUR

- Aymar de GERMAY, Délégué général de Territoire et Consciences

# MOT D'ACCUEIL

## Maître Philippe LAVEIX, Notaire à Sauveterre-de-Guyenne et Président du Think Tank Territoire et Consciences

Mesdames et messieurs, je suis ravi de vous accueillir pour ce nouveau webinaire organisé par Territoire et Consciences.

Territoire et Consciences, c'est un Think Tank créé en 2018 à l'initiative du notariat. Pourquoi un Think Tank sur le territoire ? Parce que les Notaires de France, quotidiennement, naturellement, s'occupent de nos territoires. Ils sont, aux côtés de nos élus et d'un certain nombre de professionnels, au cœur des territoires, avec 17 000 notaires et 80 000 collaborateurs dans tous les offices de France, où nous recevons chaque année plus de 20 millions de nos concitoyens.

Et puis, les notaires réfléchissent et proposent des solutions, particulièrement lors des congrès organisés chaque année par la profession. Nous venons de clôturer tout récemment, au mois de septembre, le 119<sup>ème</sup> congrès des notaires de France à Deauville, dont le sujet était le logement.

Auparavant – pour ne citer que les plus récents, en 2018, le sujet traité par l'équipe du 114<sup>ème</sup> congrès des notaires de France était « *Demain, le territoire ?* » et des propositions avaient été faites à propos de l'agriculture, de la forêt, la ville et de l'énergie. En 2019, le 115<sup>ème</sup> congrès s'était tenu à Bruxelles et avait abordé les questions de l'application du droit international. En 2020, l'équipe du 116<sup>ème</sup> avait choisi d'aborder la protection des vulnérables, des proches, du logement, de l'habitat et du cadre de vie. Le 117<sup>ème</sup>, en 2021, avait choisi de présenter un autre sujet d'actualité « *Le numérique, l'Homme et le droit* », car comment aborder aujourd'hui la question des territoires sans parler de numérique ? En 2022, le thème portait sur l'ingénierie notariale afin d'anticiper, de conseiller et de pacifier pour une société harmonieuse.

Sur les traces des propositions de ces congrès, Territoire et Consciences a pu présenter plusieurs colloques ou webinaires. Nous avons ainsi pu traiter de l'agriculture urbaine, de la revitalisation des centres-bourgs et des cœurs de ville, des territoires et des personnes d'ici et d'ailleurs pour aborder les questions des flux migratoires, et les confrontations des lois nationales avec la situation de chacun. Nous avons aussi traité de la place de l'immobilier commercial à l'heure de la sobriété foncière, question cruciale, aujourd'hui, où nous devons faire des choix sur l'avenir des espaces à urbaniser, à l'heure de l'intelligence écologique, du ZAN [Zéro artificialisation nette], des réhabilitations et des friches industrielles et commerciales. Nous avons évoqué l'exode urbain comme mythe ou réalité : combien sont-ils à quitter les métropoles pour s'établir dans nos villes moyennes et nos campagnes, comment et pourquoi ? Puis, nous avons abordé la question de la transition énergétique, ainsi que celle du télétravail comme révolution – peut-être ? – dans l'immobilier et notre société. Notre dernier webinaire sur les outils et méthodes pour rafraîchir nos villes de demain – c'est un sujet brûlant, si j'ose dire – nous avait permis de mettre en avant, notamment, tout l'intérêt de l'obligation réelle environnementale en milieu urbain.

Vous pouvez retrouver les actes de l'ensemble de ces travaux sur notre site et sur notre page LinkedIn.

Vous le voyez, les participants de nos colloques sont les notaires, bien sûr, mais aussi des universitaires, des architectes, des responsables politiques qui réfléchissent, partagent et proposent sur des questions très actuelles de notre vie quotidienne et des mutations territoriales. Et le webinaire d'aujourd'hui fera de même.

Je tiens à remercier, tout particulièrement, le Groupe Monassier qui a mis, une fois encore, à notre disposition sa plateforme digitale. Merci également à notre Délégué général, Aymar de GERMAY, pour la préparation et l'animation de ce webinaire, ainsi qu'au cabinet Hâ-Hâ & Associés qui suit toute la mise en place de nos manifestations et leur communication.

Le sujet que nous avons choisi d'évoquer, aujourd'hui, va se tourner vers une question toujours d'actualité : la forêt française : « Dans le cadre du réchauffement climatique, comment mieux l'exploiter, la préserver et la transmettre ? ».

Je serai accompagné par plusieurs intervenants, des notaires, des élus et des professionnels, tous experts du sujet.

Avant de leur laisser la parole, je voudrais citer deux ouvrages. Tout d'abord, « *La Vie secrète des arbres* » de Peter WOHLLEBEN paru en 2015. Après l'avoir lu, je ne suis plus entré dans une forêt sans imaginer l'intelligence des arbres. Et puis, l'ouvrage très érudit de Louis de REDON, paru le mois dernier, intitulé « *Cessez-le-feu. Traité de paix avec la nature* ».

Notre forêt occupe pratiquement un tiers de notre territoire, couvrant 17 millions d'hectares. Elle est importante, mais fragile. À cause des maladies, des incendies, 32 000 hectares ont ainsi disparu sous les flammes en Gironde durant l'été 2022. Nous avons besoin de notre forêt pour l'exploiter, notamment pour produire des matériaux de construction, mais nous avons surtout besoin de notre forêt et de nos arbres pour notre survie. Je suis bien certain que nos intervenants vont nous en convaincre.

En attendant, je laisse la parole à Maître Emmanuel CLERGET, qui va présenter plus en détails le thème d'aujourd'hui. Merci et bon webinaire !

## **Maître Emmanuel CLERGET, Notaire à La Charité-sur-Loire**

C'est effectivement avec beaucoup de plaisir que nous vous proposons ce thème de la protection, de l'exploitation et de la transmission de la forêt, confrontée comme l'ensemble des activités de la planète, au phénomène du réchauffement climatique.

Ce thème, nous l'avons traité lors des travaux du 114<sup>ème</sup> Congrès des Notaires de France que j'avais présidé et c'est à Antoine GENCE, qui conclura ce webinaire, qu'était revenue la rédaction de cette partie de notre rapport.

Ce thème de la forêt s'inscrivait dans le cadre plus élargi du territoire. Car, exploiter une forêt, c'est avoir pleinement conscience des limites physiques de notre territoire et de l'obligation de concilier, sur celui-ci, divers usages : agriculture, infrastructures routières, urbanisation ou forêt. Cet espace dédié à la forêt – aujourd'hui 30% de notre territoire – ne pourra plus s'étendre et oblige donc à optimiser l'existant.

Un espace contraint et, en même temps, une demande croissante de production de bois. En effet, outre ses vertus écologiques et environnementales, par ses effets conjoints de captation du CO<sub>2</sub> et de contribution à la biodiversité, la production de bois est impérative pour satisfaire les marchés de bois matériaux et de bois biomasse.

L'augmentation de la production de la récolte de produits forestiers adaptés à ces marchés s'impose donc. Mais, elle doit se faire dans le cadre d'une gestion durable, assurant le renouvellement de la forêt pour les générations futures et toujours plus respectueuses des fonctions environnementales et sociales.

Le réchauffement climatique vient compliquer ces exigences. Ces défis sont donc immenses et s'articulent, comme souvent, autour de deux axes : la propriété et la gestion de la forêt.

Je laisse désormais Aymar de GERMAY présenter nos intervenants, que nous avons hâte d'écouter, avec vous tous, sans peur du grand méchant loup. Allons, une heure durant, nous promener dans les bois !

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Nous avons effectivement un plateau de choix, aujourd'hui, avec des intervenants qui sont experts de ce sujet et dont les visions – vous le verrez – sont extrêmement complémentaires.

Avant de démarrer, je voulais signaler à ceux qui nous ont rejoints pour assister à ce webinaire, que bien évidemment, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez à l'issue des différentes interventions.

J'ai le plaisir de vous présenter notre première intervenante, Nathalie BRÉDA.

Vous êtes directrice de recherche à l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) Grand Est Nancy, au sein de l'UMR Silva (Unité Mixte de Recherche) – l'unité rattachée au laboratoire d'excellence ARBRE de Nancy (Recherches Avancées sur la Biologie de l'Arbre et les

Ecosystèmes Forestiers). Vous êtes ingénieur forestier, diplômée de l'École des Barres et vous êtes titulaire d'un doctorat de biologie forestière.

Vous avez animé et puis dirigé pendant dix ans le métaprogramme CLIMAE « Adaptation de la forêt et de l'agriculture au changement climatique » à l'INRA. Vous avez participé à plusieurs prospectives sur cette question de l'adaptation de la forêt au changement climatique, le stockage de carbone de la forêt et les risques multiples en forêt. Vous avez contribué à la rédaction de deux éditions d'un guide de gestion de crise sylvo-sanitaire en forêt avec l'ONF (Office national des forêts, le département de la santé des forêts et le RMT (Réseau mixte technologique) AFORCE.

Vous êtes experte sur la quantification de la sécheresse et de ses impacts en forêt. Vous avez, d'ailleurs, conçu un modèle de bilan hydrique forestier, qui est aujourd'hui mis à disposition de l'ensemble des gestionnaires, notamment de l'ONF et du CNPF [Centre National de la Propriété Forestière], des enseignants et des chercheurs au travers d'un site web dédié qui s'appelle « BILJOU ».

Nous allons désormais nous intéresser à ce « bijou » français qu'est la forêt en vous donnant la parole pour nous expliquer très concrètement les impacts du changement climatique sur la forêt française.

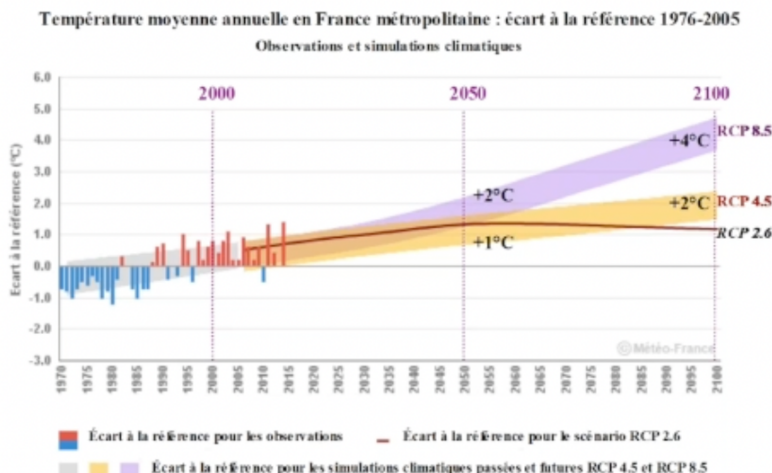
## **Nathalie BREDA, Directrice de Recherche à l'INRAE**

Bonjour à tous, vous avez introduit votre webinaire ce matin en parlant de contexte de réchauffement climatique et nous allons voir les impacts déjà observés, déjà analysés ainsi que les différentes stratégies d'adaptation que nous pouvons proposer.

Si vous parlez de « réchauffement climatique », je parle plus régulièrement de « changements globaux ». Parce qu'au-delà des évolutions des facteurs du climat – les chaleurs extrêmes, les précipitations, les sécheresses... tout ça créant des contextes, vous l'avez rappelé, favorables aux incendies – il faut garder à l'esprit que les concentrations en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère augmentent, c'est d'ailleurs un des forçages du changement climatique. Les dépôts azotés ont aussi augmenté. Il y a, en outre, des changements qui sont liés aux actions des gestionnaires ou aux changements de pratiques qui peuvent contribuer à une exportation accrue de nutriments ou à une dégradation des sols. C'est tout cela, ensemble, qui va affecter et impacter la forêt.

Une partie de mon travail de recherche consiste justement à décomposer les contributions de chacun de ces facteurs à l'évolution des fonctions des forêts. Vous verrez dans la slide (ci-dessous) ce que les collègues climatologues projettent en matière d'évolution des températures en France dans différents scénarios d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Dans les deux scénarios les plus étudiés actuellement, on obtiendrait une augmentation de 1 à 4 degrés selon les évolutions de ce contexte.

*Evolution des températures moyennes annuelles en France observées et simulées selon différents scénarios d'émissions de gaz à effet de serre*



Si on imagine un réchauffement de 4 degrés, ce n'est pas seulement l'évolution tendancielle qui nous préoccupe, mais c'est aussi le fait que la probabilité d'avoir un événement extrême tous les dix ans est multiplié par neuf pour les canicules et par quatre pour les sécheresses.

Ce sont particulièrement ces événements extrêmes qui vont être des chocs pour les écosystèmes forestiers contre lesquels l'action de l'homme va devoir se manifester pour aider à atténuer ces chocs. Il n'y a pas seulement cette notion de réchauffement climatique un peu tendancielle qu'on voit toujours quand on parle de changement climatique.

Certes, les températures vont augmenter selon différentes trajectoires, mais il faut garder aussi en tête – et c'est ce qui est souvent le plus problématique – que c'est l'augmentation des événements climatiques extrêmes, c'est-à-dire l'augmentation en fréquence des événements plus froids ou plus chauds, voire extrêmement plus froids, extrêmement plus chauds. Le même constat peut être posé pour les pluies, avec des événements de pluie intense qui pourraient être plus fréquents.

Le dernier aspect concerne la variabilité saisonnière et interannuelle du climat qui donne un peu cette impression que, finalement, « on est un peu perdus, on a l'impression qu'il n'y a plus de saison ». En effet, cette variabilité intra-saisonnière qu'on connaissait, avec des saisons très contrastées, peut être, certaines années, modifiée.

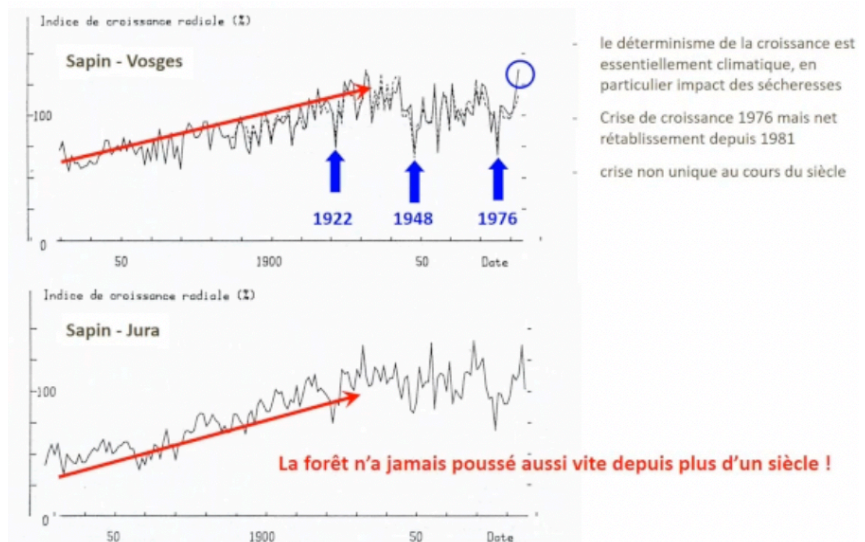
Pour évoquer rapidement les impacts déjà visibles sur les forêts, j'ai besoin de faire un petit retour historique sur la crise de santé des forêts dans les années 80, où on a subi des premiers gros dépérissements des forêts qui, à l'époque, étaient attribués par certains à la pollution atmosphérique. Déjà, à cette époque, la presse annonçait la mort de la forêt à l'échelle européenne, aussi bien du côté français, que du côté de l'Allemagne.



À l'occasion de cette crise de dépérissement, Michel Becker, un chercheur de mon unité de recherche aujourd'hui retraité, a travaillé sur la croissance des arbres, en particulier du sapin dans les Vosges et dans le Jura. Pour cela, il a « carotté » un certain nombre d'arbres, c'est-à-dire qu'il a extrait un petit morceau de bois pour analyser les accroissements des arbres, et ceci en remontant dans le passé, puisqu'on peut ainsi faire parler les arbres, de leur naissance jusqu'à la dernière année de formation du dernier anneau de croissance.

En mesurant la largeur de ces anneaux de croissance, ce que Michel Becker a montré, c'est que la sécheresse de 1976 avait provoqué une grosse réduction de croissance qui avait duré jusqu'à six années, mais avec une récupération de croissance pour les arbres survivants. Il a vu, par le passé, que chaque sécheresse intense dans les Vosges avait provoqué ce même genre de réduction de croissance.

Mais le résultat le plus original de ses recherches, c'est qu'il a aussi, alors qu'il étudiait une crise où on pensait que la forêt était en train de mourir, mis en évidence pour la première fois que la forêt n'avait jamais poussé aussi vite depuis un siècle. C'est-à-dire que depuis 1850 jusqu'à 1950, la forêt poussait de plus en plus vite.

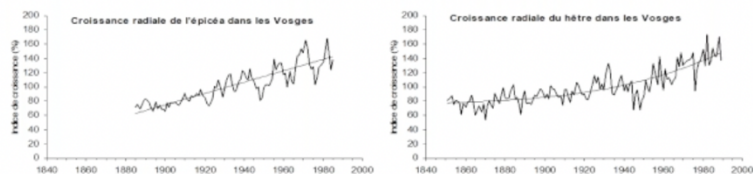


Ce résultat a fait débat dans la communauté scientifique. Il a été l'objet de nombreuses recherches qui ont confirmé cette tendance pour d'autres essences et partout en Europe. Ici, un autre exemple (à droite), sur l'épicéa ou sur le hêtre, toujours dans les Vosges.

### Cette augmentation de croissance a été ensuite confirmée sur d'autres essences, partout en Europe

Augmentation de la croissance de 1850 à 2000

Becker et al. - 1994



À la suite de cette mise en évidence, beaucoup de travaux de recherche ont permis de réfléchir aux causes possibles et à essayer de hiérarchiser les facteurs qui ont provoqué cette opportunité, pour la forêt, de pousser plus vite.

Nous avons listé un certain nombre de facteurs : le réchauffement, c'est un fait avéré (en particulier lorsque la température peut être limitante, comme c'est le cas en moyenne montagne) ; l'augmentation de la photosynthèse, d'une part avec la température mais aussi la concentration en CO<sub>2</sub>, puisque la photosynthèse consomme du CO<sub>2</sub> : quand on booste le CO<sub>2</sub>, on augmente la photosynthèse ; les dépôts azotés fertilisants ont aussi amélioré le processus de photosynthèse, en augmentant la teneur en azote des feuilles.

Des travaux plus récents ont révélé que ces tendances, finalement, pouvaient s'inverser. Ce sont des choses que l'inventaire forestier national a mis en évidence, en particulier d'abord pour les essences méditerranéennes (le chêne pubescent, le pin d'Alep ou encore le pin sylvestre), mais encore des essences comme l'épicéa qui continuaient à montrer une tendance d'augmentation de croissance. Pour les feuillus comme le chêne sessile ou le hêtre, on voyait des inflexions qui commençaient à se manifester.

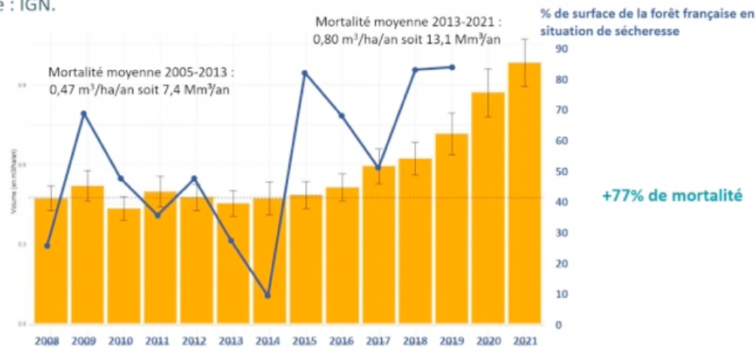
Tout récemment, l'inventaire forestier a présenté les croissances. Pour la région Grand Est entre 2006 et 2020, nous constatons que l'épicéa, qui montrait des tendances encore positives il y a une dizaine d'années, révèle une tendance inverse depuis 2006 et sa croissance diminue. Dans les feuillus, on observe la même chose pour le hêtre, dont la croissance radiale s'écroule.

Depuis fin 2018, on nous rapporte des crises sanitaires partout en France, sur beaucoup d'essences et la presse s'est fait écho de ces dysfonctionnements. On a retrouvé des choses connues, par exemple des mortalités d'épicéa à la suite des sécheresses, avec l'intervention de bioagresseurs (des scolytes, qui sont des agents qui précipitent la mortalité sur des arbres affaiblis par sécheresse). Mais on a aussi certains points qu'on appelle de « basculement », c'est-à-dire des situations qui pourraient être irréversibles. Tout cela, dans un contexte de sécheresse extrême en 2018, qui s'est prolongé par des sécheresses en 2019-2020 : donc une récurrence de sécheresses.

Très récemment encore, l'Inventaire forestier a publié les volumes d'arbres morts à l'hectare et montre que ce volume de bois mort augmente de manière drastique depuis 2015 avec plus de 77% d'augmentation par rapport à la période de référence 2005-2013.

Prenons le graphique à droite. Si je superpose sur cette courbe orange la surface de forêt française qui est soumise à sécheresse extrême, que j'ai calculée par modélisation de bilan hydrique, on constate que cette augmentation de mortalité coïncide, à partir de l'année 2015 à une séquence d'années où la proportion de forêt française soumise à sécheresse extrême passe à plus de 60 %.

Graphique présentant le volume annuel à l'hectare de nouveaux arbres morts, entre 2008 et 2021. Source : IGN.





Récemment encore, Le Monde a publié un article en début d'été qui signalait que le puits de carbone de la forêt française avait été divisé par deux dans les 10 dernières années, ce qui correspond à cette séquence où les sécheresses deviennent récurrentes et très sévères. Cet article était accompagné d'une carte qui montrait les régions où le puits de carbone diminuait, voire s'inversait. C'est-à-dire où les forêts, au lieu de puiser du CO<sub>2</sub>, en émettaient dans l'atmosphère. C'est le cas pour certaines régions, en Grand Est en particulier.

Pourquoi la forêt capte moins de carbone ? Premièrement : quand il y a sécheresse, l'arbre régule ses échanges d'eau avec l'atmosphère en fermant ses stomates et c'est malheureusement par ce même processus d'ouverture de stomates que le CO<sub>2</sub> rentre pour la photosynthèse. Donc, pour se protéger de la sécheresse, l'arbre économise l'eau, mais réduit aussi par le même « orifice », l'entrée de CO<sub>2</sub>. Donc, la photosynthèse diminue et réduit le captage de CO<sub>2</sub>. Parallèlement, comme on a eu beaucoup de mortalités, on a déstocké des surfaces très importantes de forêts, en récoltant des arbres morts ou en voie de dépérissement.

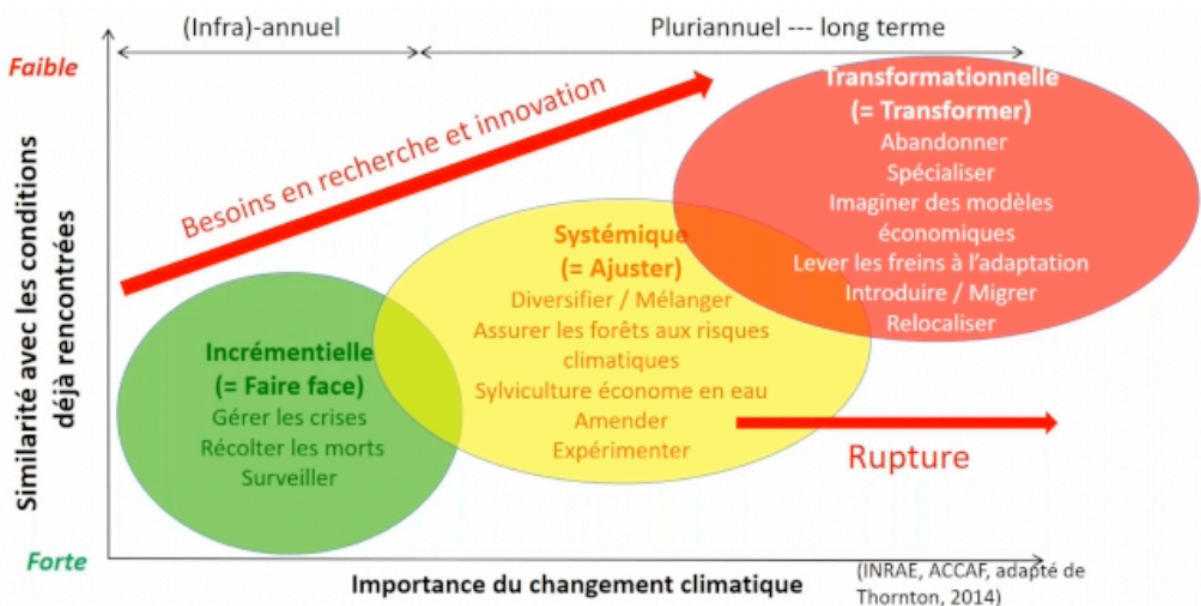
J'en viens, pour terminer, à évoquer l'adaptation. Qu'est-ce que l'adaptation ? L'idée, c'est d'aider la forêt et l'ensemble du secteur forêt-bois à engager des actions de manière à ce que cette forêt continue à stocker du CO<sub>2</sub>. Pour cela, il faut qu'elle soit en relativement bonne santé, que les arbres soient vivants et qu'on ait des systèmes qui soient durables.

Une définition de l'« adaptation » que j'apprécie, c'est que c'est à la fois des actions et des processus – parce que ce ne sont pas des coups de baguette magique, mais des choses à concevoir dans le long terme – qui sont mis en œuvre par une organisation sociale. C'est bien l'homme qui va prendre des décisions pour adapter ses systèmes, de façon à limiter les impacts négatifs du changement climatique et éventuellement maximiser certaines opportunités qu'on peut encore avoir dans certains territoires.

Je parle souvent d'adaptation avec un S ou de forme d'adaptation en fonction de l'ampleur, de l'intensité du changement climatique, qui va être différent en France selon les territoires et la vision projetée à court, moyen ou long terme à laquelle on s'intéresse.

Nous allons avoir une adaptation que j'appelle « incrémentielle », qui va surtout consister à faire face aux situations qui se présentent. C'est une adaptation que j'appelle « réactive ». Et, on va avoir une adaptation « systémique », qui va consister à moyen terme à essayer de maintenir l'ensemble des fonctions qu'on connaît de nos écosystèmes forestiers en ajustant le système. Une troisième adaptation, qui est ce qu'on appelle l'adaptation « transformationnelle », qui consiste à transformer les systèmes et qui va nécessiter une anticipation et donc une adaptation beaucoup plus planifiée. Cela va aussi induire des situations de rupture, par exemple, où on va abandonner certains services qui ne seront plus possibles dans certains contextes climatiques. Dans ces situations de rupture, évidemment, les besoins en recherche et innovation vont croissants, vers cette adaptation transformante.

Pour être plus concrète, je vous illustre (ci-dessous) quelques actions, quelques verbes d'action, parce que l'adaptation est aussi quelque chose que je vois comme étant quelque chose d'enthousiasmant, parce qu'il faut prendre part et agir, et non pas subir ce qui se passe autour de nous dans nos forêts.



L'adaptation incrémentielle consiste à faire face : à gérer les crises, récolter les arbres morts, surveiller l'évolution de la santé des forêts.

L'adaptation systémique consiste à ajuster les systèmes, peut-être en les diversifiant de manière un peu différente, en mélangeant, pas nécessairement des essences mais aussi des provenances plus résistantes à la sécheresse. On peut réfléchir aussi à assurer les forêts face aux risques climatiques, imaginer des sylvicultures plus économes en eau ou à expérimenter et amender certains systèmes qui seraient « un peu limite » en alimentation nutritionnelle.

Pour l'adaptation transformante, il faut commencer à se préparer à abandonner certaines forêts, à abandonner certains services dans les forêts. Par exemple, je travaille avec des forêts dans lesquelles le service de production est aujourd'hui abandonné. Ce qui veut dire, aussi, qu'on aura peut-être plus partout des forêts multifonctionnelles et qu'il va peut-être falloir réfléchir à spécialiser certaines forêts dans certains services. Réfléchir aussi à imaginer des modèles économiques différents parce que si la forêt ne rapporte plus parce qu'elle ne produit plus de bois, il va falloir imaginer comment on finance les autres services rendus. Réfléchir à lever des freins à l'adaptation, qui sont très souvent des freins réglementaires, donc il faut adapter aussi les politiques publiques - je travaille avec les ministères sur ces sujets-là. Réfléchir encore à introduire, migrer et relocaliser les forêts sur les meilleurs sols, par exemple.

J'espère que ces différentes idées susciteront des échanges avec vous et vous remercie de votre attention.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci beaucoup, Nathalie, pour ces éléments très intéressants qui permettent de bien préciser « l'état de santé » de la forêt française. Je vais maintenant passer la parole à Antoine d'AMÉCOURT.

Vous êtes élu local, notamment maire depuis 2001 d'une commune située à côté de Sablé-sur-Sarthe qui s'appelle Avoise. Vous êtes également conseiller régional des Pays de la Loire. Vous êtes conseiller au sein du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Vous êtes également très investi dans les sujets agricoles et forestiers. Vous êtes installé sur une exploitation agricole dans la Sarthe, une exploitation de polyculture et d'élevage.

Vous êtes très impliqué, bien sûr, sur les questions forestières, puisque vous êtes administrateur, depuis 1988, du Syndicat des propriétaires forestiers de la Sarthe. Vous êtes administrateur d'une coopérative forestière vous-même. Vous avez fondé et vous gérez une scierie mobile. Vous êtes également cofondateur d'une société spécialisée en valorisation des bois. Vous avez été président du CTF de 2000 à 2010, président du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Pays de la Loire, puis de Bretagne. Vous êtes surtout le président de FRANSYLVA, la Fédération des Forestiers Privés de France, depuis 2014.

Voilà pourquoi vous êtes très bien placé pour nous expliquer comment les forestiers réagissent à ces impacts du changement climatique et comment vous pouvez intervenir sur l'adaptation de la forêt, mais peut-être aussi comment la forêt, elle-même, s'adapte.

## **Antoine d'AMÉCOURT, Président de FRANSYLVA**

Je vous remercie de m'avoir invité. Nous, les sylviculteurs, vivons du travail des générations précédentes et travaillons pour les générations futures. Je crois qu'il n'y a pas d'autre métier confronté aux mêmes enjeux, je n'en ai pas trouvé en tout cas. C'est ce qui en fait le charme et aussi la difficulté.

Cette forêt, vous l'avez dit, elle est multifonctionnelle. Elle est économique, sociale et environnementale : ce sont les trois piliers.

Pour revenir un petit peu en arrière, la forêt en France, c'est un tiers du territoire national, avec 75 % de forêts privées et 25 % de forêts publiques. La forêt privée, que je représente, c'est 3 500 000 familles de propriétaires – c'est assez énorme – avec 2 200 000 qui possèdent moins d'un hectare. C'est donc très disséminé.

Pourquoi on en est là ?

C'est que la forêt, avant l'arrivée des énergies fossiles, c'était l'énergie ! C'était le début de l'industrialisation. C'est-à-dire que les grandes forêts privées étaient liées aux verreries, aux fonderies ou aux briqueteries. Et puis, les multiples petites forêts alimentaient les villages, les hameaux, les exploitations agricoles. C'est donc pour ça qu'on a beaucoup de propriétaires.

L'arrivée des énergies fossiles a fait que – comme j'aime à le raconter – dans les années 60, même dans les fermes au milieu de la campagne, la cuisinière était une cuisinière à mazout et on avait un bidon de fioul à côté de la cuisinière dans la cuisine. On n'imagine pas, aujourd'hui, quelqu'un mettre un bidon de fioul dans sa cuisine.

Aujourd'hui, la forêt a retrouvé une vocation économique, puisqu'il y a un grand engouement pour la maison en bois. Quant au « bois-énergie », en cette période de crise énergétique, il faut absolument le relancer. L'ADEME [Agence de la transition écologique] diffuse, d'ailleurs, en ce moment, des publicités à la radio sur le bienfait du bois-énergie.

Si on veut relancer cette gestion de la petite propriété forestière et la valorisation de la plus grande propriété forestière, il faut absolument développer le bois-énergie, qui est la base. J'aime à dire que le bois-énergie est au bois d'œuvre ce que l'épluchure est à la pomme de terre : on ne cultive pas des pommes de terre pour faire des épluchures, mais on ne sait pas faire des pommes de terre sans épluchure. C'est très important sur la partie économique.

On a la chance, en France, d'avoir 136 essences forestières, alors que l'Allemagne n'en aurait que 20. Ça, c'est une grande force dans le cadre de ce que Nathalie BRÉDA nous a décrit. Les incidences du réchauffement climatique, nous, les forestiers, les avons observées depuis très longtemps. Nous ne sommes pas climato-sceptiques. Alors, ces 136 essences forestières, il faut absolument qu'on arrive à les utiliser, parce que la diversité des peuplements nous permettra probablement de passer les coups de boutoir : nous ne conserverons cette diversité des peuplements que si nous avons une diversité des usages.

Or, en parallèle, sur la partie économique, vous aviez, dans les années 1950, une scierie par massif forestier, parce qu'on ne savait pas transporter les grumes de bois, les billes... La scierie était alors au cœur de la forêt et elle sciait tout ce que la forêt produisait. Aujourd'hui, nous avons de magnifiques entreprises de transformation du bois, mais tout cela fait qu'elles ne sont plus au cœur de nos forêts. Aujourd'hui, elles sont concentrées sur quelques essences et, par voie de conséquence, il y a plein d'essences qu'on ne valorise pas.

Si on veut garder cette diversité, il faut absolument qu'on trouve des utilisations : que le consommateur se réintéresse à tout ce bois, que les scieurs se réintéressent à tout ce bois. C'est un des grands enjeux qu'on doit étudier pour l'avenir. Ça, c'est pour la partie économique.

Sur la partie sociale et sociétale. La forêt n'est pas un « bien commun », mais elle est d'intérêt général.

Elle n'est pas un bien commun, parce que même les forêts des collectivités, c'est le domaine privé des communes ou des autres collectivités. La forêt, elle est privée, elle n'est pas un bien commun, mais elle est d'intérêt général : c'est-à-dire, nous l'avons dit, qu'elle fixe le carbone, elle purifie les eaux forestières (les zones de captage forestière produisent des eaux moins polluées que des zones qui sont plus agricoles), elle structure les paysages, elle empêche l'assèchement des sols.

Et il ne faut pas opposer les silvicultures. C'est-à-dire qu'il y en a qui prônent la forêt à couvert continu - cela existe et c'est une gestion particulière – ce n'est pas pour autant qu'il faut dire qu'il ne faut plus de coups de rase, car la coupe rase est aussi un mode de gestion. Quand on a un peuplement régulier qui a été géré pendant deux ou trois générations, pour arriver à la coupe rase, c'est difficile de dire du jour au lendemain « on ne fera pas cette coupe parce qu'elle ne nous plaît pas ». Et ce sont souvent des questions liées aux paysages qui freinent ce type de coupe.

C'est aussi parce que, de plus en plus, on est dans un monde dominé par les citadins, c'est-à-dire que les gens ne comprennent plus qu'on puisse couper un arbre si ce n'est pas nous qui l'avons planté. Ils ne comprennent plus qu'on puisse changer le paysage qui est devant chez eux, etc.

Tout cela, c'est le rôle des forestiers que de l'expliquer.

Aujourd'hui, on nous dit que la forêt, si on fait des jeunes plantations, ne fixera pas de carbone, parce que pendant les 10-15 premières années les arbres ne fixent pas de carbone. Or, si nous ne plantons pas de jeunes arbres, aujourd'hui, ils ne fixeront pas de carbone demain. Le « ne rien faire » à cause du réchauffement, du dépérissement, ce serait une grosse erreur.

Il y a peut-être des choses que nous allons faire qui ne vont pas correspondre à ce que nous attendions mais en tout cas, il faut engager plein d'actions différentes pour voir et pour arriver à s'adapter. Je le répète : ce que nous faisons s'inscrit sur plusieurs générations, donc celui qui fait n'en verra pas forcément le résultat.

Pour la partie environnementale, 80% de la biodiversité terrestre est en forêt.

Aujourd'hui, il y a assez peu de pertes de biodiversité en forêt. La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) confirme que les espèces forestières ont assez peu disparu. Il faut, en revanche, faire très attention.

Les propriétaires forestiers – je le dis souvent – font de la biodiversité sans le savoir, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose. C'est par de la formation qu'il faut leur en faire prendre conscience. Souvent, le petit propriétaire se dit « je fais une coupe, il faut que ce soit propre derrière. Je ne veux pas que ce soit... » mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs !

Et le propre, ce n'est pas forcément ce qu'il faut attendre ! C'est-à-dire qu'un arbre sec au milieu d'une parcelle qui est plein de trous de pic, il ne faut pas le couper pour faire du bois de chauffage parce qu'on ne le mettra même pas dans la cheminée s'il est complètement pourri. Donc, il vaut mieux le laisser parce que c'est un élément de biodiversité. Dans ce domaine, on a créé au niveau du CNPF IDF (Centre National de la Propriété Forestière d'Île-de-France) l' « indice de biodiversité potentielle ».

Quand le propriétaire a compris que dans sa forêt, il était producteur de biodiversité, il devient finalement passionné par la biodiversité, ce qui n'empêche pas d'être passionné par une production de bois, d'œuvre ou de chauffage.

Voilà pour moi les trois points importants.

Récemment, le ministre de l'Agriculture a annoncé un plan sur la mobilisation de la petite propriété forestière qui a été préparé par un groupe de travail national, au motif qu'elle serait mal ou pas gérée. En fait : on ne le sait pas. Il y a plein de petites propriétés qui sont gérées par des propriétaires qui sont très attentifs et qui transmettent ces petites parcelles forestières dans de bonnes conditions.

Là, je pense que pour les notaires c'est un grand sujet, car nous avons un vrai problème de cadastre. En effet, il ne nous permet pas de connaître les propriétaires, de savoir où ils sont. C'est ce que nous avons dit au ministre de l'Agriculture et à la Première ministre. Il faut absolument qu'on arrive à trouver des solutions pour avoir un cadastre qui soit plus facile à utiliser, en tout cas pour ces petites parcelles.

Je voulais terminer en vous disant que cette forêt française, elle n'a que de belles histoires à raconter.

Les propriétaires forestiers seront tellement passionnés qu'ils vont faire des essais. Il y aura probablement des échecs, mais c'est ce qui nous fera avancer et nous permettra de transmettre aux générations futures des forêts qui continuent d'assurer ces trois rôles économique, social et environnemental.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci pour vos propos, Antoine. Je vais maintenant passer la parole à Emmanuel THIENOT.

Emmanuel THIENOT, vous êtes notaire, associé au sein de l'Office THIENOT et Associés, qui exerce depuis un petit bout de temps son activité, puisque cette étude familiale a été créée en 1883.

Vous êtes également membre fondateur du groupe Monassier, dont je rappelle qu'il a la gentillesse de nous mettre régulièrement à disposition cette plateforme digitale pour nos webinaires. J'en profite pour remercier à nouveau le groupe Monassier qui est le premier réseau notarial de France.



Vous êtes chargé d'enseignement à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA) en gestion de patrimoine. Vous intervenez en tant que consultant occasionnel auprès du Syndicat départemental de la propriété privée et rurale, et de l'Association des sociétés et groupements fonciers et forestiers. Vous avez développé une réelle expertise dans le droit de la forêt et accompagnez de nombreux clients qui sont des institutionnels ou des particuliers et qui ont fait le choix d'investir dans la forêt.

Vous êtes donc particulièrement bien placé pour nous expliquer, sur ces questions de propriété, de transmission, les contraintes, que vous, en tant que notaire, avez pu identifier sur le plan à la fois réglementaire ou fiscal. Et, certainement, avez-vous des propositions à faire sur ce qui a été évoqué par Antoine d'AMÉCOURT, c'est-à-dire accompagner les gens et les propriétaires qui exploitent la forêt française ? À vous la parole !

## **Maître Emmanuel THIENOT, Notaire à Reims**

Merci de cette présentation et introduction. Je vais, en effet, essayer de le faire sur ce bref délai qui m'est accordé, en rappelant et en renvoyant, évidemment, aux travaux qui ont été réalisés par les membres du Congrès des Notaires de 2018, qui a fait, à cette époque, un nombre important de propositions. Aujourd'hui, ce ne sera - en quelque sorte - qu'une reprise de ces travaux qui n'ont pas encore été suivis d'effet, tant le chantier est important.

Avec ses 17 millions d'hectares, la forêt française représente aujourd'hui, on l'a dit, un tiers du territoire métropolitain. Elle constitue un atout face aux défis écologiques, sociaux et économiques de demain, à la fois en permettant une absorption des émissions de gaz carbonique du pays, en constituant une réserve pour la biodiversité animale et végétale, en offrant un nombre d'emplois important, notamment dans la filière bois-matériaux, dont il faut encourager la transformation en France, et en offrant un autre mode d'énergie, la biomasse.

Évidemment, ce bois-énergie sera insuffisant pour fournir la totalité de l'énergie nécessaire aux économies contemporaines, mais la forêt constitue, aujourd'hui, la première énergie renouvelable dans le monde, en représentant près de 10% de l'énergie mondiale consommée.

L'enjeu est important. La forêt mondiale a vu sa taille diminuer, mais on constate une réelle prise de conscience de cette nécessité de protéger ce capital de terre ; les débats d'aujourd'hui et l'organisation de travaux comme aujourd'hui en témoignent.

En France, le territoire forestier français, qui a été réglementé déjà depuis deux siècles, a presque doublé, passant de neuf millions d'hectares en 1840 à 17 millions d'hectares en 2021.

Toutefois, l'exploitation de la forêt doit encore se développer, puisqu'aujourd'hui, on constate qu'il y a à peine la moitié du capital forestier qui serait exploité. Il vient d'être exposé que certains propriétaires, en

effet, géraient bien leurs forêts. Il faut le souligner ! Mais on voit aussi beaucoup de forêts qui sont à l'abandon et qui ne sont pas bénéfiques pour les défis écologiques et socio- économiques auxquels on doit faire face.

Les difficultés actuelles de la forêt sont essentiellement dues à cette sous- exploitation, sans compter les impacts des sécheresses à répétition évoqués en début de webinaire.

La sous-exploitation, comment on l'explique ? Elle serait principalement liée au morcellement de la forêt française. Cette forêt – un territoire de 17 millions d'hectares – est répartie pour 75% à des privés, 16% à des collectivités et 9% à l'État. Donc, la majeure partie du territoire appartient à des privés ; en l'occurrence à 3 500 000 privés. Donc, il y a un morcellement important.

C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics – conscients que la forêt française constitue un atout dans le contexte actuel de réchauffement climatique – ont souhaité donner des outils pour mieux exploiter la forêt, avec toujours un souci de gestion durable et de préservation.

Ces outils tiennent principalement au regroupement de la propriété forestière et à des incitations fiscales (il y en a d'autres, mais ce sont ceux que je connais principalement en tant que notaire).

Sur le regroupement de la propriété forestière, on peut considérer qu'il s'agit d'un outil pour mieux exploiter la forêt. En effet, on aura, avec une forêt d'une taille plus importante, davantage de moyens pour bien l'exploiter.

Pour y parvenir, il y a le recours aux sociétés, évidemment, qui a eu un regain sur les dernières années et également la mise en place de droits de priorité dans le cas de vente. Ces deux outils contribuent au maintien, voire à l'accroissement de la taille des propriétés forestières.

Les sociétés forestières sont principalement de deux sortes. Il y a les sociétés qu'on peut qualifier de « familiales », qui sont constituées pour éviter des partages successoraux et faciliter la gestion au sein des familles et ainsi limiter l'aggravation du morcellement forestier. L'autre type – on peut résumer, même s'il y en a deux formes principales – ce sont les sociétés qui font appel public à l'épargne.

Sur les sociétés familiales, a été créée une forme spécifique aux forêts : le groupement forestier, qui est une société civile dont l'objet est défini par la loi. Le groupement forestier ne peut détenir que des parcelles boisées ou des terrains boisés et, accessoirement, des dépendances inséparables de ces bois et forêts.

Parmi les règles spécifiques du groupement en faveur du non-morcellement figurent les modalités de retrait, qui ne sont pas identiques aux autres sociétés civiles. Si ces modalités ne sont pas fixées dans les statuts, le retrait des associés n'est possible qu'avec une décision unanime des associés. Cette règle permet de contenir le morcellement forestier.

Parmi les sociétés faisant appel public à l'épargne, on en connaît deux : la société d'épargne forestière et le groupement forestier d'investissement.

Cette dernière forme de société a été créée assez récemment et se développe fortement depuis quatre ans avec la parution des décrets d'application.

Ces formes de société ont un modèle calqué sur celui des SCPI (société civile de placement immobilier). Elles permettent d'ouvrir l'investissement forestier au public et donnent ainsi les moyens à des professionnels de mettre en œuvre une bonne gestion et de procéder au regroupement de la propriété forestière. Ce sont des sociétés qui généralement ont, soit leurs propres techniciens parmi les salariés, soit recours à des professionnels locaux.

Voilà pour le premier outil mis en évidence.

Autre outil favorisant le regroupement de la propriété forestière, ce sont les droits de priorité. Ils sont nombreux et complexes à manier, de sorte que je ne vais pas rentrer dans le détail.

Je vais simplement vous dire qu'aujourd'hui une parcelle forestière, surtout quand elle est de petite taille, peut faire l'objet de nombreux droits de priorité : en faveur du voisin, de la commune, de l'État, du département, de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et de l'indivisaire et du fermier.

Certes, la superposition de tous ces droits de priorité ne simplifie pas les ventes de parcelles de petites surfaces.

Parmi les propositions faites par le 114<sup>ème</sup> congrès des Notaires – dont maîtres Clerget et Gence, sont les dignes représentants aujourd'hui – avait été faite la proposition que tous les droits de priorité qui répondraient à cette politique publique soient regroupés en un unique droit de priorité au profit d'un unique établissement qui serait chargé de mettre en œuvre cette politique par le biais d'acquisitions-rétrocessions, comme on le connaît dans le monde agricole avec les SAFER.

Le deuxième outil permettant de préserver et transmettre la forêt, en tout cas de le favoriser, ce sont des incitations fiscales qui sont ouvertes par la loi.

Les revenus forestiers demeurent faiblement taxés. Déjà, quand on perçoit des « revenus de coupes » (revenus réels provenant des ventes de coupes de bois), on n'a pas à les déclarer et on est soumis annuellement à un forfait forestier.

Ensuite, la transmission des forêts ou des parts d'un groupement forestier bénéficie, là aussi, d'une fiscalité favorable : on parle du régime « Monichon » offrant un abattement et une exonération partielle des trois quarts de la valeur du bien transmis, sous conditions évidemment. Ces conditions sont assez nobles, puisqu'il s'agit principalement de respecter un engagement de gestion durable sur le long terme, sur 30

ans. Concrètement, les pouvoirs publics interviennent pour vérifier que l'engagement correspond à la politique de gestion forestière actuelle. Si c'est validé, ensuite, les repreneurs, les propriétaires, prennent l'engagement de respecter les programmes de coupes qui ont été soumis à l'administration pour bénéficier de l'exonération partielle.

On a également un impôt sur la fortune immobilière (IFI) qui, lui aussi, intègre une exonération sur les biens forestiers ; en l'occurrence, une exonération des trois quarts de la valeur de ces biens, à peu près sous les mêmes conditions.

Enfin, parmi les incitations fiscales, il existe des crédits d'impôt (qui autrefois aussi étaient sous la forme de réduction d'impôt, mais cela a été simplifié en début d'année). C'est le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt, ce qu'on appelle le « DEFI ». DEFI qui permet de bénéficier d'un crédit d'impôt plafonné à 12 500 euros et correspondant à 25 % de l'investissement réalisé dans la forêt.

Ce dispositif avait été créé à la suite des tempêtes de 1999 et 2020, initialement de façon temporaire pour faire face au défi de reconstruction de ces forêts à la suite de ces tempêtes. Finalement, il se pérennise en s'adaptant et il trouve aujourd'hui une nouvelle résonance avec la volonté du Gouvernement de lutter contre le réchauffement climatique, en vue de parvenir à une neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette lutte passera nécessairement par une optimisation de la gestion forestière en France et principalement des petites surfaces aujourd'hui délaissées ou insuffisamment entretenues par leurs propriétaires. La lutte contre le morcellement de la propriété forestière française devient donc un enjeu primordial.

Je terminerai avec une ouverture sur l'international pour dire que les intérêts que présente la forêt, on l'a vu aujourd'hui, ne se limitent pas aux territoires français. La politique française, en revanche, de gestion durable des forêts semble avoir fait ses preuves et offre un modèle sur le plan européen. À ce titre, elle pourrait peut-être mieux s'exporter et, à cet effet, des capitaux français pourraient être investis dans des forêts européennes qui bénéficieraient d'engagements de gestion durable comparables à ceux appliqués en France. Pour y parvenir, là aussi, il pourrait y avoir des incitations fiscales : les avantages fiscaux liés à la forêt aujourd'hui en France pourraient être étendus aux forêts européennes, dès lors qu'elles présentent des garanties de gestion comparables.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci pour votre intervention. Je vais maintenant passer la parole à Anne-Catherine LOISIER.

Anne-Catherine LOISIER, vous êtes engagée dans la vie publique depuis de nombreuses années. En 1994, vous avez été élue la plus jeune conseillère générale de la Côte d'Or sur le canton de Saulieu. En

2008, vous avez été élue maire de Saulieu et présidente de sa communauté de communes. Vous avez été réélue en 2014 ; date à laquelle vous avez dû quitter ce mandat en raison de la loi limitant le cumul, puisque vous êtes devenue Sénatrice de la Côte d'Or. Réélue sénatrice en 2020, vous êtes membre de la commission des affaires économiques et également présidente du groupe d'études sénatorial « Forêt et filière bois ». Vous êtes aujourd'hui secrétaire du Sénat.

Vous êtes, en parallèle, gestionnaire de forêt privée. Donc, pour notre webinaire d'aujourd'hui, si je puis dire, vous « jouez sur les deux tableaux », à la fois en tant que professionnelle et en tant qu'élue.

## **Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or et Présidente du groupe d'études sénatorial « Forêt et filière bois »**

Bonjour à tous. D'abord, merci de votre invitation. Je suis ravie de pouvoir échanger avec vous tous, et notamment avec les notaires, qui appartiennent à une profession avec laquelle nous avons, je pense, toujours besoin d'échanger, notamment sur ces sujets de foncier ; notamment de foncier forestier.

Je formulerai quelques remarques pour rebondir sur les interventions de mes prédécesseurs et ne pas nous répéter.

D'abord, un petit commentaire sur la formulation du sujet d'aujourd'hui, qui est « *Comment mieux exploiter, préserver et transmettre la forêt française ?* ».

Je ne sais pas s'il s'agit vraiment de mieux exploiter et je constate, au travers des différents intervenants, que c'est surtout une question d'adapter les pratiques, parce que nos forestiers français, comme tous ceux qui travaillent avec la nature, savent que leur métier évolue avec le temps, que la nature n'est jamais stable, que les marchés fluctuent, et donc, que la gestion forestière a beaucoup évolué au fil des années.

Cette gestion forestière est aujourd'hui soumise à des impératifs et à une évolution qui est encore plus rapide que par le passé. Madame BREDA l'a bien exprimé dans son intervention, parce qu'on est soumis à des changements climatiques qui sont très importants et très rapides, avec la baisse de la pluviométrie, la hausse des températures, les sécheresses de plus en plus présentes et des événements extrêmes qui viennent bousculer, voire porter des préjudices graves à la gestion forestière. Donc, le travail du forestier s'inscrit dans un contexte d'accélération de ces changements.

Second point, je voudrais dire aussi que la forêt française - mon prédécesseur l'a évoqué - vit selon une gestion forestière assez exemplaire, puisque nous avons un code forestier – ce qui n'est pas le cas chez tous nos voisins – et que ce code forestier permet, depuis plusieurs décennies déjà, d'encadrer la forêt, qu'il s'agisse de la forêt publique ou de la forêt privée.

Cela permet vraiment d'établir une cohérence. Cette gestion, que je qualifierai de « coordonnée », forêt publique-forêt privée, s'intensifie ces dernières années avec des actions collectives (au travers de toutes les stratégies locales de développement forestier, les plans de développement de massif, que connaît très bien Antoine d'AMÉCOURT). Toutes ces initiatives nous ont permis de nous organiser d'une manière plus cohérente et plus efficiente.

Troisième point – il faut insister – la forêt s'est agrandie ces dernières années. La gestion forestière à la française, c'est une gestion multifonctionnelle, comme cela a été largement évoqué, mais qui ne consomme pas l'accroissement naturel de la forêt, même si avec les dépérissements massifs qu'on connaît depuis 2018, il est vrai que les récoltes se sont accentuées. Néanmoins, on voit bien qu'on est dans une approche équilibrée de la forêt et de la collecte en forêt.

C'est essentiel de le rappeler dans un contexte aujourd'hui sociétal où la forêt est devenue l'affaire de tous. La forêt est très regardée, les forestiers sont très surveillés. C'est la fameuse question – je n'aime pas forcément la formule – d'« acceptabilité » de la gestion forestière. Donc, il faut que les forestiers apprennent à travailler avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les associations autour de la nature, toutes les associations écologistes.

La forêt, c'est une solution.

C'est une solution à beaucoup de problèmes de société d'aujourd'hui : matériaux renouvelables, énergies renouvelables, puits de carbone, biodiversité, maintien d'une faune et d'une flore, filtration de l'air et de l'eau... Donc la forêt ne se résume pas aux puits de carbone. Une forêt ne se résume pas non plus à la comptabilité de la production forestière. Il faut prendre en compte tous ses apports à la société.

D'un point de vue peut-être plus politique, sur les plans législatifs et réglementaires, un travail est mené autour de l'élaboration ou de la mise à jour d'un plan national forêt-bois avec des déclinaisons dans les régions. Il convient, en effet, d'adapter nos stratégies forestières en fonction des réalités régionales. C'est très important.

Au Parlement, on débat beaucoup aujourd'hui de l'adaptation des forêts au changement climatique. En parallèle, au niveau européen et mondial, il y a toute une stratégie sur la lutte contre la déforestation.

Nous réfléchissons aussi beaucoup sur ce que l'on appelle « DFC » (la défense des forêts contre les incendies). En cela, on peut avoir un sujet commun sur les « OLD », les obligations légales de débroussaillage.

Nous travaillons également – et cela a été largement évoqué par les précédents intervenants – sur la lutte contre le morcellement, puisqu'une des caractéristiques de notre forêt française, c'est qu'elle est très morcelée. Là-dessus, j'apporterais quand même un bémol sur cette vision de la petite forêt pas ou mal gérée. Cela participe du modèle français. A l'image de l'exploitation familiale agricole, nous avons un modèle de forêt française combinant des grandes forêts avec des capacités de production importante, et



puis on a toutes ces plus petites forêts qui peuvent aussi apporter des compléments en termes de biodiversité.

Là encore, je pense qu'il faut être très attentif à ce qu'on fait par rapport au regard du grand public et à l'acceptabilité. Je dis ça à ceux qui estiment qu'il faudrait intensifier l'exploitation. Je pense que nous devons être très prudents et les forestiers le savent bien aujourd'hui, puisqu'il y a quand même beaucoup de tensions avec la société civile en matière de gestion et d'exploitation forestière.

Enfin, j'évoquerai les autres problématiques qui nous occupent aujourd'hui. C'est effectivement un point de vue plus financier puisqu'on est aujourd'hui à l'heure du PLF (projet de loi de finances). C'est l'accompagnement des forestiers dans l'adaptation des forêts avec des financements au reboisement, des axes qui sont aujourd'hui bien identifiés autour de pratiques sylvicoles plus adaptées (par exemple, moins de densité dans les forêts, des mélanges d'essences).

C'est aussi tout un soutien à l'aval, parce que ce n'est pas tout de produire du bois, encore faut-il le transformer et le valoriser, si possible en France. Il faut donc un soutien de plus en plus important aux unités de transformation avec la volonté de combler un peu nos manques et nos carences, parce que, ces dernières années, la forêt a subi le problème de désindustrialisation et beaucoup d'entreprises ont disparu. On a donc absolument besoin pour renforcer aussi la filière, d'assurer les débouchés, si possible en proximité.

Pour conclure, aujourd'hui, les forestiers se structurent. Je suis très attentive à cette cohérence entre forestiers publics et forestiers privés. Je pense que c'est absolument essentiel et qu'on a encore beaucoup de travail à faire sur ce terrain.

Je suis très attentive aussi à la multifonctionnalité. Quand j'entendais votre intervenant dire qu'on pourrait revenir sur la multifonctionnalité, cela m'inquiète un peu parce que je pense que la forêt est toujours multifonctionnelle. Même si elle n'est pas forcément productive, elle va répondre aux besoins de ressourcement, au besoin social. Elle va répondre aux besoins de biodiversité, aux besoins de filtration de l'eau et de l'air. Donc elle est toujours multifonctionnelle. Et ce n'est pas parce qu'elle perd une fonction qu'elle n'en a pas, pour autant, un intérêt divers et varié pour la société !

De la même manière, sur le sujet de faire migrer les forêts sur des meilleurs sols, je pense que ça suscitera peut-être des débats, puisqu'on le sait, les forestiers le savent, les forêts, à l'origine, étaient implantées sur des sols pauvres. Si on les fait migrer vers de meilleurs sols, on risque une concurrence avec les terrains agricoles dans un contexte où se posent des questions de souveraineté alimentaire. C'est un vaste sujet, mais très intéressant sur lequel on peut échanger.

Enfin, autre élément, je voudrais dire que l'aspect « aménité » de la forêt est justement de plus en plus pris en compte – et fort heureusement – par les pouvoirs publics. C'est une lutte de longue date ! Aujourd'hui, la dotation globale de fonctionnement (DGF), notamment, intègre des paramètres d'aménité et prend ainsi

en compte, pour les communes rurales, le fait qu'elles comportent des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF).

Je pense que c'est un premier pas vers un autre élément de rémunération de la forêt qui ne sera pas uniquement la production de bois. On le voit aussi avec les crédits carbone et tous ces dispositifs qui sont demeurent complexes, mais qui se développent tout de même assez rapidement.

Voilà, en quelques mots, les points que je voulais apporter en complément des précédents intervenants.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci Madame la Sénatrice pour ces propos. Je vous propose de passer à la session de questions et réponses. Je vais ainsi vous relayer les diverses questions posées par les personnes qui ont suivi vos différentes interventions.

Maître Emmanuel THIENOT, vous avez dit que 50% du capital forestier ou de la forêt n'était pas exploité ou mal exploité. La question était tout simplement de faire réagir les autres intervenants, parce que cela représente la moitié de la forêt française. Comment réagissent les autres intervenants et notamment Antoine d'AMÉCOURT à ce chiffre élevé ?

## **Antoine d'AMÉCOURT, Président de FRANSYLVA, la Fédération des syndicats de forestiers privés**

J'ignore d'où viennent ces chiffres, sauf à dire que toutes les propriétés de moins de 20 hectares ne sont pas gérées parce qu'elles n'ont pas d'obligation d'avoir un document de gestion durable. Mais ce n'est pas le cas : il en existe plein qui ont des documents de gestion durable.

Après, comme j'ai pu le dire, il n'y a pas de monopole de la bonne gestion forestière. Qu'est-ce qu'on appelle gestion forestière ? Bien sûr il y a de grandes forêts très productives notamment à base de résineux. Si on prend l'exemple du massif landais, il s'agit bien d'un massif assez artificiel, essentiellement composé de forêts de production.

Dire que le reste ne serait pas géré, je ne le crois pas. On ne sait pas vraiment, parce que la petite propriété, on ne sait pas à qui elle appartient.

Je donne souvent l'exemple de quelqu'un qui m'a interpellé dans un restaurant de la Sarthe et qui m'a dit : « Je sais que vous êtes président de la forêt. J'ai hérité du bois de ma mère. Elle s'en occupait bien, je veux bien m'en occuper aussi. Alors, il faudrait que vous me donniez des adresses »

Je lui ai dit : « Mais il est grand votre bois ? »

Sa réponse : « Oui, il est grand, il fait 8 000 mètres carrés. »

Donc, c'est très difficile et on ne sait pas ceux qui gèrent ou ceux qui ne gèrent pas sur des parcelles de petites tailles.

Et puis, il y a aussi un enjeu sur la façon de gérer. Les gens ont l'impression de gérer en ne coupant rien, d'autres ont l'impression de gérer en coupant tout.

A cet égard, je vous invite à parcourir, sur le site de FRANSYLVA, la petite plaquette des « 36 idées reçues sur la forêt » !

## **Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or et Présidente du groupe d'études sénatorial « Forêt et filière bois »**

Je veux bien « rebondir » sur ce sujet. Oui, je pense qu'il y a de réels efforts de structuration des petites parcelles à faire, surtout quand on garde à l'esprit qu'on a deux millions de propriétaires de moins d'un hectare.

Donc oui, il y a des efforts de structuration, mais je dirais attention quand on manipule ces concepts, parce que les enjeux de diversité et le problème d'acceptabilité auxquels on est confronté sont quand même bien réels.

Les forestiers sont quotidiennement confrontés à des actes de vandalisme et à une violence qui grandit dans ce domaine-là, malheureusement, comme dans beaucoup d'autres, avec des actions d'organisations telles que « Soulèvement de la terre » et autres.

Par conséquent, il faut avancer de manière assez prudente sur ces sujets. Certes, chercher une optimisation de notre massif forestier pour qu'il réponde aux besoins sociétaux, mais garder à l'esprit qu'il ne faut pas tomber non plus dans une intensification du sujet et vouloir forcément regrouper l'ensemble des petites parcelles.

Les petites parcelles représentent aussi des éléments de biodiversité. Comme le disait Monsieur d'AMÉCOURT, on a des propriétaires qui gèrent des petites parcelles, parfois avec des règlements types de gestion, c'est-à-dire avec des supports, et d'autres qui le gèrent comme ils ont envie de le gérer, avec des projets personnels et familiaux.

Donc il y a un sujet, mais à manipuler et à appréhender avec discernement, parce qu'on pourrait « donner le bâton pour se faire battre » d'un point de vue sociétal. En tout cas, c'est un sujet très, très sensible pour les filières aujourd'hui.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci pour vos réponses. Une question maintenant très « pratico-pratique ». Quelles sont les espèces traditionnelles françaises qui sont aujourd'hui totalement condamnées par ce réchauffement climatique ? Qu'est-ce que, « en gros », il ne faut plus planter sur notre sol ?

## **Antoine d'AMÉCOURT, Président de FRANSYLVA, la Fédération des syndicats de forestiers privés**

J'aime bien parler « des » forêts françaises et pas de « la » forêt française, c'est-à-dire que la forêt de PACA n'est pas la même que celle de Normandie ou celle du Grand Est n'est pas la même que celle du massif landais. Nous avons des différences de climat sur notre territoire national importante. Il peut y avoir des migrations d'essences.

L'Office National des Forêts dit que 45 % des hêtres sont dépérissants en forêt domaniale, c'est la même chose en forêt privée. Le hêtre, c'est la deuxième essence feuillue en France, c'est un vrai sujet.

Au sujet de la chalarose sur le frêne, on a pensé que certains frênes allaient tenir, mais on se rend compte que la situation se dégrade et nous sommes inquiets sur le maintien du frêne.

On avait eu l'orme, il y a quelques années avec la graphiose. Et pourtant, les ormes existent toujours en tant qu'arbustes. Donc, si un jour la graphiose disparaît, on reverra l'orme apparaître parce qu'il est toujours existant.

Donc, il ne faut pas « jeter le bébé avec l'eau du bain », c'est un problème de station forestière. La station, c'est la qualité du sol, c'est le climat, l'exposition, etc. Il y a des stations qui pourront maintenir telle ou telle essence, d'autres non. On ne sait pas, donc il faut observer, il faut étudier.

C'est important de pouvoir s'appuyer sur la recherche, l'INRAE, l'IDF, tous les organismes de recherche, nous en avons besoin. La recherche et développement est très importante pour nous, les sylviculteurs !

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Nathalie, est-ce que vous voulez rebondir sur la question ?

### **Nathalie BREDAS, Directrice de Recherche à l'INRAE**

En fait, ce qu'on constate, c'est que les différents dépérissements qu'on étudie dans notre équipe, depuis plus de 50 ans, révèlent toujours des erreurs de choix d'essence et d'inadéquation entre le contexte stationnel, qui vient d'être évoqué, et le choix de l'essence. Par exemple, quand on plante des espèces de montagne en plaine, déjà là, il y a un problème.

Plus que le choix de l'essence, ce sur quoi nous insistons et j'ai beaucoup œuvré dans la feuille de route d'adaptation de la forêt au changement climatique sur cet aspect-là, d'abord encourager un bon diagnostic, savoir dans quel contexte on est aujourd'hui et on sera dans 50 ans.

La station a toujours été considérée comme quelque chose de fixé et les changements globaux nous font complètement revoir cela. C'est-à-dire qu'il faut aussi projeter les stations, leur fertilité, les propriétés des sols. On se rend compte que les sécheresses extrêmes modifient certaines propriétés des sols. Les agriculteurs le savent bien.

Quand je parle de relocalisation, on voit et on va voir apparaître à nouveau de la déprise agricole sur certains sols qui deviennent trop difficiles à valoriser et qui, si on ne fait rien, sont les lieux sur lesquels on verra une extension de la forêt française par du recrû naturel. Quand je parle de glissements vers différents sols, il y a cette notion-là, premièrement.

La deuxième, c'est que dans un massif forestier, il y a une diversité de potentialités, qui correspondent à ses propriétés de sol, principalement, ou d'exposition et d'altitude. Dans les meilleurs sols, on pourra maintenir une fonction de production alors que dans d'autres, on ne pourra plus.

Donc je suis contente si ma notion de rupture a un petit peu secoué les esprits en disant « Qu'est-ce qu'elle nous raconte ? On ne pourra plus faire de multifonctionnalité ? ». C'est vraiment un gros enjeu de réfléchir quel modèle économique va s'appliquer à une forêt dont la rentabilité par la production de bois va diminuer, voire s'annuler, et/ou comment on va financer ces autres services qui, aujourd'hui, ne sont pas des services marchands et ne tiennent que par des aides publiques ? Nous le savons bien, ce n'est pas durable dans du très long terme.

## **Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or et Présidente du groupe d'études sénatorial « Forêt et filière bois »**

Je veux bien compléter. Le fait qu'on ait adapté les essences à la capacité des stations, c'est un élément majeur. Parce que les générations de forestiers qui nous ont précédés, souvent, n'ont pas vraiment choisi les essences. C'est-à-dire qu'ils ont planté les arbres que le marché demandait. Ils ne se posaient pas la question – moins qu'aujourd'hui – de l'adaptation de l'essence à sa station.

Tout l'enjeu maintenant est de discuter avec l' « aval » à ce que pourra produire, en essences, notre territoire dans les décennies à venir, et donc se demander si les outils de transformation sont adaptés.

Il va falloir changer un petit peu le logiciel : nous aurons peut-être moins de chênes disponibles, en tout cas de moins en moins d'épicéas. Donc il faudra se poser la question de l'adaptation des scieries et des autres transformations encore plus en aval à un changement de ces essences.

Aujourd'hui, on a beaucoup de réflexions sur les essences que l'on disait « accessoires » par le passé et qui vont devenir une matière première incontournable pour les industries de demain. Il faudra aussi répondre à l'adaptation de cette industrie à la transformation de cette nouvelle matière première.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci ! Dernière question, puisqu'il nous reste quelques minutes avant de passer la parole à maître Antoine GENCE pour la conclusion.

La dernière question, qui a été évoquée par Madame la Sénatrice, est celle question de la transformation, qui est posée par un auditeur.

Nous sommes un pays qui produit beaucoup de bois et nous avons l'impression qu'il n'y a plus, sur notre sol, de capacité de transformation. La question qui est posée vise les scieries et leur présence sur les territoires, ainsi que les infrastructures de transformation.



## **Antoine d'AMÉCOURT, Président de FRANSYLVA, la Fédération des syndicats de forestiers privés**

Je veux bien dire un petit mot.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a eu une scierie artisanale par canton, il y a longtemps. Maintenant, on n'a même plus une scierie par département et il s'agit d'industriels.

Ces derniers se sont concentrés, à juste titre, sur les essences principales, puisque lorsque vous avez une industrie, vous ne développez pas forcément le marché d'une essence ou d'une autre, vous prenez la plus grosse masse et puis vous la transformez et la valorisez au mieux.

Il faut peut-être arriver à recréer des petites unités de transformation sur les différentes essences. Pour ça, il faut que les propriétaires forestiers arrivent à regrouper ces essences, parce que l'industriel ne peut plus aller chercher un bois par-ci, un bois par-là.

Donc, nous avons un gros travail de réorganisation à mener ! France Bois Forêt, qui est la filière forêt-bois, qui va du pépiniériste jusqu'à la deuxième transformation, est très attentive à cela.

Il faut qu'on arrive à réutiliser tous nos bois grâce à de petites unités de transformation. C'est un peu ce qui se passe en agriculture aujourd'hui... La grosse industrialisation, ce n'est pas forcément la panacée. En tout cas, il faut qu'elle existe, mais il faut aussi recréer autre chose probablement à côté et développer.

A cette fin, il faut que le consommateur consomme du bois et consomme du bois français. Il faut essayer de veiller quand on consomme du bois à ce que ce soit du bois français. Cela aidera les industriels et les sylviculteurs français à produire des bois pour les industriels.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Une dernière question, pour Madame BREDA.

Trouvez-vous que les actions conduites en forêt, programmées dans les documents de planification forestier, dans les documents de gestion ou encore programmées par les propriétaires ou les opérateurs foncier, utilisent les résultats des travaux de recherche, notamment ceux de l'INRAE, pour aboutir à une forêt plus résiliente ou comment mieux les intégrer ?

## **Nathalie BREDA, Directrice de Recherche à l'INRAE**

Nous faisons énormément d'efforts, et personnellement, je suis très impliquée dans ce travail de co-construction avec les gestionnaires.

J'interviens dans beaucoup de formations. Je diffuse mes outils de recherche. Ils sont accessibles en ligne pour tous les gestionnaires forestiers. J'ai organisé trois formations à l'utilisation des outils de calcul de sécheresse cet été pour l'ONF. Je l'ai fait également pour le RMT AFORCE. Je le fais pour le département de la santé des forêts. Donc, il y a beaucoup d'efforts de transfert !

Pour évoquer rapidement la résilience des forêts, nous avons fortement mis cela en avant depuis quelques années et nous démarrons en 2024 un PEPR (Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche). C'est un gros programme de recherche qui s'appelle « Forêts Résilientes » échelonné sur dix ans. Nous sommes en train de solliciter les acteurs pour qu'on coconstruise les projets et travaillent les questions ensemble. L'objectif n'est pas de faire de la recherche puis du transfert, mais de coconstruire les sujets, de façon à ce qu'il y ait une meilleure appropriation de nos résultats.

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Merci pour cette réponse ! Avant de passer la parole à maître Antoine GENCE pour la conclusion, je voulais d'abord remercier, au nom du Think Tank Territoire et Consciences, les intervenants. Merci beaucoup pour vos apports passionnants sur ce sujet qui est un sujet majeur pour notre pays.

Remercier, ensuite, l'ensemble des personnes qui ont suivi – vous étiez nombreux – ce webinaire. Vous dire que sur le site de Territoire et Consciences et relayés sur les réseaux sociaux, vous pourrez accéder très prochainement à la capture vidéo de ce webinaire. Vous pourrez (re)prendre le temps de le parcourir !

D'ici un mois, vous trouverez sur notre site, et relayés sur nos différents réseaux sociaux, les actes complets, c'est-à-dire le script intégral de ce webinaire. Merci encore à tous !

Antoine, vous avez quelques minutes pour présenter une synthèse de ce que vous avez retenu de ces différents échanges.

# CONCLUSION

## Maître Antoine GENCE, Notaire à Rouen

Merci Aymar. Je souhaite également remercier tous les intervenants pour ces apports passionnants. Et, nous l'avons vu, nos intervenants sont tous des passionnés de la forêt, chacun à son niveau, chacun avec ses responsabilités et son implication dans les réflexions sur la forêt.

Les enjeux, connus, anciens, de notre forêt, c'est-à-dire une faible exploitation, un émiettement des propriétés forestières, le déficit commercial chronique, les manques de la filière bois... Toutes ces questions se retrouvent remises en question par les défis nouveaux du réchauffement climatique, dont on voit que tous les intervenants ont été sensibilisés à cette question.

Après l'introduction d'Emmanuel CLERGET sur la notion de propriété et de gestion, Nathalie BREDA, pour la part scientifique, après nous avoir indiqué qu'il fallait considérer le réchauffement climatique dans un cadre plus important de « changements globaux », a mis en avant les conséquences, notamment des stress hydriques, qui rendent nécessaires l'adaptation de la forêt, des essences, des choix, le renouvellement de choix des essences forestières. Ce point a d'ailleurs également été abordé par Antoine d'AMÉCOURT. De même au sujet des méthodes de sylviculture qui vont évoluer, qui ont déjà évolué et qui vont continuer à évoluer. On constate de manière très positive que les scientifiques mènent beaucoup de travaux de recherche.

Antoine d'AMÉCOURT, s'inscrivant dans ces réflexions scientifiques, met en avant la nécessité de réexaminer les usages possibles des 136 essences forestières et de voir si on ne peut pas les utiliser de manière différente ou avec de nouvelles perspectives. Il a également insisté sur les usages environnementaux et sociétaux, qui sont tous compatibles avec les différentes méthodes de gestion forestière et, de manière un peu contre-intuitive, même avec les coupes à blanc. Par ailleurs, il a insisté sur le fait que les propriétaires forestiers, eux-mêmes, prennent conscience de la biodiversité de leurs forêts par le biais de formation, notamment.

Emmanuel THIENOT a insisté sur la sous-exploitation, notamment en raison du morcellement. Il a aussi évoqué les modalités de regroupement de la propriété et des incitations fiscales. Il nous a également ouvert des horizons vers l'Europe en indiquant que nous pourrions peut-être avoir des démarches vers nos voisins européens.

Enfin, Madame la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER a reposé le sujet avec la nécessaire adaptation de la gestion forestière. Vous avez insisté sur l'existence, en France, d'un cadre légal ancien, le Code forestier, et de tous les regroupements en cours et de toutes les réflexions en cours, dans des cadres législatifs et réglementaires : le plan national forêt bois en réflexion, qui nécessite des déclinaisons locales et des adaptations locales.

Vous avez insisté – et on le comprend tous – sur la nécessité de gérer les massifs de manière raisonnée « public-privé ». Vous avez insisté sur la notion de défense incendie, des travaux à y réaliser. Vous nous avez dit, toutefois, qu'il fallait rester prudent sur la « grande exploitation », en raison notamment de la nécessaire acceptation par nos concitoyens de ces différentes méthodes de gestion. La multifonctionnalité doit être respectée également et vous avez évoqué les possibles indemnités pour les aménités forestières, notamment en faveur des communes.

Voilà la synthèse de ce que j'ai retenu pour ma part, de nos intervenants – de manière un peu succincte, je le reconnais.

Personnellement, je reste optimiste pour le futur de la forêt, tant, justement, je vois des scientifiques, des décideurs économiques, des politiques, des exploitants, des forestiers, des juristes travailler sur ce sujet. Il y a beaucoup de rapports, il y a beaucoup de propositions et les choses ont déjà changé.

Mais, la forêt, nous le savons, c'est le temps long. La forêt ne se gère pas avec des décisions rapides. On comprend que planter aujourd'hui un arbre qui va être récolté dans trois générations, voire quatre, ça suppose une réflexion importante. Pour reprendre le plan de maître CLERGET, je voulais vous faire part de deux propositions.

L'une a été évoquée par Emmanuel THIENOT dans le cadre du renforcement du regroupement de la propriété. Vous savez tous qu'il y a des droits de préférence, des droits de préemption forestiers. Leur mise en œuvre est complexe et donc on a deux axes de réflexion. Ne faut-il pas réétudier leur organisation générale, peut-être en les regroupant ? C'est une première question. Et je sais qu'il y a des discussions sur le fait de savoir si le seuil actuellement fixé à quatre hectares en règle générale, trois hectares de manière plus particulière, si ce seuil ne doit pas être rehaussé. C'est la deuxième question. Les biens sans maître également font l'objet de réflexion pour raccourcir leur délai d'appréhension. Voilà pour ma première réflexion.

Sur le deuxième plan, celui de la gestion. Les entreprises forestières ont besoin d'améliorer leurs approvisionnements et le Congrès des Notaires de 2018 a proposé un outil nouveau : un bail forestier d'une durée de 18 à 99 ans où le locataire ou le preneur aurait la responsabilité de la gestion durable du code forestier, déchargeant ainsi le bailleur de ses obligations légales, lesquelles seraient donc transférées au preneur. Toutefois, le bailleur pourrait conserver les aménités, toutes les questions relatives à la cueillette, éventuellement à la chasse, à la promenade, etc. La mise en place de ce bail forestier est quelque chose de relativement aisée : il suffit de quelques adaptations pour que la transparence avec le régime d'exploitation en direct, au regard des dispositifs fiscaux, puisse être mise en place.

Les notaires ont la volonté de continuer à accompagner les propriétaires forestiers, tant dans l'organisation de la propriété (les sociétés, la détention en direct, l'usufruit...) que de la transmission. Les notaires participent au regroupement de la forêt, parce que la mise en œuvre des droits de préférence et de priorité forestiers est essentiellement réalisée par les études, par nos collaborateurs et par les notaires.

Les notaires sont des passionnés également de la forêt et ils sont prêts à se mobiliser pour mettre en place ce bail forestier, outil étonnamment manquant aujourd'hui. Il faut juste un petit coup de pouce des pouvoirs publics pour l'intégrer dans le Code forestier.

Encore un grand merci à nos intervenants. Un grand merci aux organisateurs du webinaire. Merci à tous les participants pour avoir suivi le webinaire jusqu'à sa fin. Et je cède la parole à Aymar s'il souhaite conclure la conclusion !

## **Aymar de GERMAY, Délégué général du Think Tank Territoire et Consciences**

Juste une petite remarque : je suis désolé, parce qu'il y avait encore d'autres questions. Nous n'avons pas pu toutes les relayer donc je m'excuse pour ceux qui ont posé des questions qui n'ont pas pu être relayées.

Et puis, juste pour vous faire sourire, une remarque d'un de nos auditeurs qui écrit « *Je ne sais pas pourquoi vous m'avez invité à suivre ce webinaire, mais je vous remercie beaucoup parce que c'était très intéressant* ». Et, je ne vais pas dire d'où il est, mais en l'occurrence c'est un directeur départemental des territoires dans un de nos départements français qui, par hasard, a suivi notre webinaire et a trouvé cela extrêmement intéressant.

Donc merci à tous nos intervenants ! Et je laisse Philippe LAVEIX conclure ce webinaire en tant que président du Think Tank.

## **Maître Philippe LAVEIX, Notaire à Sauveterre-de-Guyenne et Président du Think Tank Territoire et Consciences**

Pour ma part, c'est un grand merci à nos interlocuteurs qui nous ont amenés sur des réflexions, sur une vision de la forêt, sur l'avenir de la forêt. Et, je le disais tout en début, nous avons besoin de notre forêt pour notre survie. Ce que je retiens aussi de nos échanges, c'est que finalement même la petite forêt, qui est mal exploitée ou pas suffisamment, sert la biodiversité animale et végétale. Et je crois que c'est notre avenir, la forêt !

Merci à tous et très bonne journée !